

Guide des carrières 2018

FSU-Finances

syndicat national FSU-FINANCES
173, rue de Charenton 75012 PARIS
Tél : 01.43.47.53.95 - fsufinances@gmail.com

www.fsufinances.fr



fsu-finances

Filière administrative**p. 3**

[C] Adjoint Administratif	p. 3
[C] Agent Administratif	p. 3
[C] Agent de constatation des Douanes	p. 3
[C] Adjoint Administratif principal 2ème classe	p. 3
[C] Agent Administratif principal 2ème classe	p. 3
[C] Agent de constatation principal des Douanes 2ème classe	p. 3
[C] Adjoint Administratif principal 1ère classe	p. 4
[C] Agent Administratif principal 1ère classe	p. 4
[C] Agent de constatation principal des Douanes 1ère classe	p. 4
[B] Secrétaire Administratif classe normale	p. 5
[B] Contrôleur 2ème classe	p. 5
[B] Secrétaire Administratif classe supérieure	p. 6
[B] Secrétaire Administratif classe exceptionnelle	p. 6
[B] Contrôleur 1ère classe	p. 6
[B] Contrôleur principal	p. 6
[A] Attaché	p. 7
[A] Attaché principal	p. 7
[A] Inspecteur	p. 7
[A] Inspecteur principal de la CCRF	p. 7
[A] Inspecteur & Inspecteur spécialisé de la DGFIP	p. 7 bis
[A] Inspecteur divisionnaire classe normale de la DGFIP	p. 8
[A] Inspecteur divisionnaire hors classe de la DGFIP	p. 8
[A] Inspecteur principal de la DGFIP	p. 8

Filière technique**p. 9**

[C] Adjoint technique	p. 9
[C] Agent technique des Finances Publiques	p. 9
[C] Adjoint technique principal 2ème classe	p. 9
[C] Agent technique des Finances Publiques principal 2ème classe	p. 9
[C] Adjoint technique principal 1ère classe	p. 10
[C] Agent technique principal 1ère classe	p. 10
[C] Agent principal des services techniques 2ème & 1ère catégorie	p. 10
[B] Technicien-Géomètre	p. 11
[B] Géomètre	p. 11
[B] Géomètre principal	p. 11
[B] Technicien de classe normale	p. 12
[B] Technicien de classe supérieure	p. 12
[B] Technicien de classe exceptionnelle	p. 12
[B] Dessinateur projeteur de 2ème classe	p. 13
[B] Dessinateur projeteur de 1ère classe	p. 13
[B] Dessinateur projeteur en chef	p. 13
[A] Ingénieur de l'Industrie et des Mines	p. 14
[A] Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines	p. 14
[A] Emploi de Chef de mission	p. 14

Filière sociale**p. 15**

[B] Assistant de service social	p. 15
[B] Assistant de service social principal	p. 15
[A] Conseiller technique de service social	p. 15
[A] Infirmier de classe normale	p. 16
[A] Infirmier de classe supérieure	p. 16
[A] Infirmier hors classe	p. 16

Pour nous contacter**p.17**

FILIERE ADMINISTRATIVE

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

catégorie C

NOUVEAU GRADE C1 (Ancienne échelle 3)

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	347	325	1 522, 95 €
2	2 ans	348	326	1 527, 64 €
3	2 ans	349	327	1 532, 32 €
4	2 ans	351	328	1 537, 01 €
5	2 ans	352	329	1 541, 69 €
6	2 ans	354	330	1 546, 38 €
7	2 ans	356	332	1 555, 75 €
8	2 ans	362	336	1 574, 50 €
9	3 ans	370	342	1 602, 61 €
10	3 ans	386	354	1 658, 84 €
11	-	407	367	1 719, 76 €

-Adjoint Administratif

-Agent Administratif

-Agent de constatation des Douanes

Accès : sans concours

NOUVEAU GRADE C2 (Anciennes échelles 4 et 5)

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	351	328	1 537, 01 €
2	2 ans	354	330	1 546, 38 €
3	2 ans	357	332	1 555, 75 €
4	2 ans	362	336	1 574, 50 €
5	2 ans	372	343	1 607, 30 €
6	2 ans	380	350	1 640, 10 €
7	2 ans	403	364	1 705, 70 €
8	2 ans	430	380	1 780, 68 €
9	3 ans	444	390	1 827, 54 €
10	3 ans	459	402	1 883, 77 €
11	4 ans	471	411	1 925, 95 €
12	-	479	416	1 949, 38 €

-Adjoint Administratif principal de 2ème classe
 -Agent Administratif principal de 2ème classe
 -Agent de constatation principal des Douanes de 2ème classe

Accès :

- par concours externe ;
 - par concours interne pour les non titulaires et les fonctionnaires ayant un an de services civils effectifs;
 - par inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la CAP, après sélection par examen professionnel ouvert aux adjoints administratifs (agents administratifs, agents de constatation des douanes) au 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade;
 - par inscription sur un tableau d'avancement établi au choix après avis de la CAP parmi les adjoints administratifs ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.
- RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE : article 3 du décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié.

catégorie C

- **Adjoint administratif principal de 1ère classe**
- **Agent administratif principal de 1ère classe**
- **Agent de constatation principal des Douanes de 1ère classe**

Accès : par inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la CAP parmi les adjoints administratifs (agents administratifs, agents de constatation des douanes) principaux de 2ème classe comptant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon de leur grade et au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.

RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE: article 3 du décret n°2005- 1228 du 29 septembre 2005 modifié.

NOUVEAU GRADE C3 (Ancienne échelle 6)

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	374	345	1 616, 67 €
2	1 an	388	355	1 663, 53 €
3	2 ans	404	365	1 710, 39 €
4	2 ans	422	375	1 757, 25 €
5	2 ans	445	391	1 832, 23 €
6	2 ans	457	400	1 874, 40 €
7	3 ans	475	413	1 935, 32 €
8	3 ans	499	430	2 014, 98 €
9	3 ans	518	445	2 085, 27 €
10		548	466	2 183, 68 €

Le décret n° 2011-1455 du 3 novembre 2011 a créé un échelon spécial accessible depuis le 1er janvier 2012 le taux de promovables est de 30%.

Accès à l'échelon spécial : automatique dès parution du nouveau décret.

catégorie B

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

- **Secrétaire administratif de classe normale**
- **Contrôleur de 2ème classe (1^{er} grade B1)**

Accès :

- **par concours externe,**
- **par concours interne** aux fonctionnaires comptant 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé,
- **par concours interne spécial** ouvert
 - aux agents administratifs et aux agents techniques des **finances publiques** et aux adjoints de **contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** justifiant d'au moins sept ans six mois de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé,
 - aux fonctionnaires de catégorie C de **l'INSEE** comptant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours six années au moins de services effectifs en cette qualité.
- **par examen professionnel,** ouvert aux **adjoints administratifs relevant des ministères chargés de l'économie et du budget,** régis par le **décret du 23 décembre 2006** ou affectés dans un service relevant de ces ministères, aux agents de constatation principaux de 1re classe et aux agents de constatation principaux de 2e classe des **douanes** ayant atteint au moins le 7e échelon de leur grade. La condition de détention du grade ou de l'échelon dans le grade considéré s'apprécie au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé.

- **par inscription sur une liste d'aptitude** établie après avis de la CAP, pour les fonctionnaires de catégorie C justifiant d'au moins 9 ans de services publics.

RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE :
 article 26 II du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	366	339	1 588, 55 €
2	2 ans	373	344	1 611, 98 €
3	2 ans	379	349	1 635, 41 €
4	2 ans	389	356	1 668, 22 €
5	2 ans	406	366	1 715, 08 €
6	2 ans	429	379	1 775, 99 €
7	2 ans	449	394	1 846, 28 €
8	3 ans	475	413	1 935, 32 €
9	3 ans	498	429	2 010, 29 €
10	3 ans	512	440	2 061, 84 €
11	3 ans	529	453	2 122, 76 €
12	4 ans	559	474	2 221, 16 €
13	-	591	498	2 333, 63 €

catégorie B

- **Secrétaire administratif classe supérieure**
- **Contrôleur de 1ère classe (2ème grade B2)**

Accès :

- **par examen professionnel (SA) ou concours professionnel** (contrôleur DGFIP, Douanes, CCRF, INSEE) accessible aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie B justifiant d'au moins une année dans le 4ème échelon du grade de secrétaire administratif (SA) de classe normale ou de contrôleur 2ème classe et 3 ans de service effectif en tant qu'agent de catégorie B,

- **par inscription sur un tableau d'avancement** établi après avis de la CAP, pour les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de SA de classe normale ou de contrôleur 2ème classe et 5 ans de services effectifs en tant qu'agent de catégorie B.

RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE:

articles 21 et 26 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	377	347	1 626, 04 €
2	2 ans	387	354	1 658, 84 €
3	2 ans	397	361	1 691, 65 €
4	2 ans	420	373	1 747, 88 €
5	2 ans	437	385	1 804, 11 €
6	2 ans	455	398	1 865, 03 €
7	2 ans	475	413	1 935, 32 €
8	3 ans	502	433	2 029, 04 €
9	3 ans	528	452	2 118, 07 €
10	3 ans	540	459	2 150, 87 €
11	3 ans	563	477	2 235, 22 €
12	4 ans	593	500	2 343, 00 €
13	-	631	529	2 478, 89 €

- **Secrétaire administratif de classe exceptionnelle**
- **Contrôleur principal (3ème grade B3)**

Accès :

- **par concours professionnels (DGFIP, Douanes, Insee, CCRF) ou examen professionnel (administration centrale)** ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5e échelon du deuxième grade du cadre B et 3 ans de services effectifs dans un corps cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

- **par inscription sur un tableau d'avancement** établi après avis de la CAP pour les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de SA classe supérieure et d'au moins 5 ans en tant qu'agent de catégorie B.

RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE:

article 26 II du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	442	389	1 822, 85 €
2	2 ans	459	402	1 883, 77 €
3	2 ans	482	417	1 954, 06 €
4	2 ans	508	437	2 047, 78 €
5	2 ans	541	460	2 155, 56 €
6	3 ans	567	480	2 249, 28 €
7	3 ans	599	504	2 361, 74 €
8	3 ans	631	529	2 478, 89 €
9	3 ans	657	548	2 567, 93 €
10	3 ans	684	569	2 666, 33 €
11	-	701	582	2 727, 25 €

catégorie A

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

- Attaché
- Inspecteur

Accès :

- par concours interne,
- par concours externe,
- par concours externe des Instituts Régionaux d'Administration (attachés d'administration),
- par concours spéciaux, examens professionnels.
- par liste d'aptitude : fonctionnaires de catégorie B comptant au moins 9 ans de services civils effectifs.

EHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1,5 ans	434	383	1 794, 74 €
2	2 ans	457	400	1 874, 40 €
3	2 ans	483	418	1 958, 75 €
4	2 ans	512	440	2 061, 84 €
5	2,5 ans	551	468	2 193, 05 €
6	3 ans	600	505	2 366, 43 €
7	3 ans	635	532	2 492, 95 €
8	3 ans	672	560	2 624, 16 €
9	3 ans	712	590	2 764, 74 €
10	4 ans	772	635	2 975, 61 €
11	-	810	664	3 111, 50 €

- Attaché principal
- Inspecteur principal de la CCRF

Accès :

- par examen professionnel d'attaché principal ouvert aux fonctionnaires comptant au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi au moins 3 ans dans un corps de catégorie A et un 1 an dans le 5ème échelon dans le grade d'attaché,
- par inscription sur un tableau d'avancement annuel réservé aux grades:
 - d'attaché principal, après avis de la CAP, aux attachés ayant au moins 7 ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et au moins 1 an d'ancienneté dans le 9ème échelon du grade d'attaché,
 - d'inspecteur principal de la CCRF, les inspecteurs de la CCRF inscrits qui, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle ce tableau est établi, justifient d'au moins onze ans de services effectifs dans un grade de catégorie A et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 11ème échelon de leur grade.

EHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	579	489	2 291, 45 €
2	2 ans	626	525	2 460, 15 €
3	2 ans	672	560	2 624, 16 €
4	2 ans	725	600	2 811, 60 €
5	2 ans	778	640	2 999, 04 €
6	2,5 ans	830	680	3 186, 48 €
7	2,5 ans	879	717	3 359, 86 €
8	3 ans	929	755	3 537, 93 €
9	-	979	793	3 716, 00 €

- par voie de concours professionnel d'inspecteurs principaux DGCCRF ouvert aux inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes comptant au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins 3 ans dans un corps de catégorie A et un 1 an dans le 5ème échelon dans le grade d'inspecteur.
[RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE](#): article 26 du décret n°2005-1215 du 26 septembre 2005.

PERSONNELS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

catégorie A

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

- Inspecteur de la DGFIP

Accès :

- par concours interne,
- par concours externe,
- par concours externe des Instituts Régionaux d'Administration (attachés d'administration),
- par concours spéciaux, examens professionnels.
- par liste d'aptitude : fonctionnaires de catégorie B comptant au moins 9 ans de services civils effectifs.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération majoré	Traitement mensuel brut
1	1,5 ans	383	1 780, 68 €
2	2 ans	400	1 841, 60 €
3	2 ans	418	1 930, 63 €
4	2 ans	440	2 038, 41 €
5	2,5 ans	468	2 178, 99 €
6	3 ans	505	2 343, 00 €
7	3 ans	532	2 474, 21 €
8	3 ans	560	2 572, 61 €
9	3 ans	590	2 755, 37 €
10	4 ans	635	2 952, 18 €
11	-	664	3 102, 13 €

- Inspecteur spécialisé de la DGFIP

Accès :

- Les principales dispositions relatives au détachement dans l'emploi d'inspecteur spécialisé sont décrites dans la [fiche de lancement des opérations](#) destinée aux agents susceptibles de remplir les conditions pour faire acte de candidature.
- Les conditions d'éligibilité sont prévues par le [décret n°2010-987 du 26 août 2010](#).

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération majoré	Traitement mensuel brut
1	2 ans	447	2 094, 64 €
2	2 ans	467	2 188, 36 €
3	2 ans	500	2 343, 00 €
4	2 ans 6 mois	516	2 417, 98 €

catégorie A

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

- Inspecteur divisionnaire de classe normale de la DGFIP

Accès :

- **par inscription sur un tableau d'avancement** annuel réservé aux grades d'inspecteur divisionnaire de classe normale DGFIP, après avis de la CAP ou aux inspecteurs ayant au moins 7 ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et au moins 1 an d'ancienneté dans le 9ème échelon du grade d'attaché, d'inspecteur,

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération majoré	Traitement mensuel brut
1	3 ans	649	3 041, 21 €
2	3 ans	680	3 186, 48 €
3	3 ans	717	3 359, 86 €
4	-	745	3 491, 07 €

- **par inscription « à titre personnel »** sur le tableau d'avancement d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale préalablement à votre départ en retraite sous réserve d'avoir obtenu un avis favorable de votre directeur et de ne pas avoir eu de baisse de note au cours des trois dernières années.

- Inspecteur divisionnaire hors classe de la DGFIP

Accès :

- **Tableau d'avancement** : ouvert aux IDiv CN ayant atteint au moins le 3e échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans leur grade.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération majoré	Traitement mensuel brut
1	1 an 6 mois	717	3 359, 86 €
2	2 ans 6 mois	755	3 537, 93 €
3	-	802	3 758, 17 €

- Inspecteur principal de la DGFIP

Accès :

- **Concours professionnel** : ouvert aux inspecteurs de la DGFIP qui, au 1er septembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, ont atteint le 5ème échelon de leur grade et comptent au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A, dont 2 ans dans le grade d'Inspecteur.

- **Examen professionnel** : ouvert aux inspecteurs qui, au 1er septembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau, ont atteint le 8ème échelon de leur grade et comptent au moins 10 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A, dans la limite du 6ème des emplois offerts aux concours.

- **Examen professionnel**: ouvert aux ID CN qui comptent au moins, au 1er septembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau, 18 mois de services effectifs dans leur grade, dans la limite du 6ème des emplois offerts aux concours.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération majoré	Traitement mensuel brut
1	2 ans	489	2 291, 45 €
2	2 ans	525	2 460, 15 €
3	2 ans	560	2 624, 16 €
4	2 ans	600	2 811, 60 €
5	2 ans	640	2 999, 04 €
6	2 ans 6 mois	680	3 186, 48 €
7	2 ans 6 mois	717	3 359, 86 €
8	3 ans	755	3 537, 93 €
9	-	793	3 716, 00 €

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

NOUVEAU GRADE C1 (Ancienne échelle 3)

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	347	325	1 522, 95 €
2	2 ans	348	326	1 527, 64 €
3	2 ans	349	327	1 532, 32 €
4	2 ans	351	328	1 537, 01 €
5	2 ans	352	329	1 541, 69 €
6	2 ans	354	330	1 546, 38 €
7	2 ans	356	332	1 555, 75 €
8	2 ans	362	336	1 574, 50 €
9	3 ans	370	342	1 602, 61 €
10	3 ans	386	354	1 658, 84 €
11	-	407	367	1 719, 76 €

-Adjoint technique

Accès : sans concours.

NOUVEAU GRADE C2 (Anciennes échelles 4 et 5)

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	351	328	1 537, 01 €
2	2 ans	354	330	1 546, 38 €
3	2 ans	357	332	1 555, 75 €
4	2 ans	362	336	1 574, 50 €
5	2 ans	372	343	1 607, 30 €
6	2 ans	380	350	1 640, 10 €
7	2 ans	403	364	1 705, 70 €
8	2 ans	430	380	1 780, 68 €
9	3 ans	444	390	1 827, 54 €
10	3 ans	459	402	1 883, 77 €
11	4 ans	471	411	1 925, 95 €
12	-	479	416	1 949, 38 €

-Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Accès :

- par concours externe sur épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme de niveau V,
- par concours interne ouvert aux fonctionnaires et non titulaires comptant au moins une année de services civils,
- par inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la CAP, après sélection par examen professionnel ouvert aux A.T. au 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade;
- par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix après avis de la CAP parmi les A.T. ayant atteint au moins le 5ème échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE: article 3 du décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié.

FILIERE TECHNIQUE

catégorie C

NOUVEAU GRADE C3 (Ancienne échelle 6)

- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Agent technique principal de 1^{ère} classe

Accès: par inscription sur un tableau d'avancement, établi après avis de la CAP, parmi les A.T. principaux de 2^{ème} classe ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de leur grade et au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade.

RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE: article 3 du décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié.

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	374	345	1 616, 67 €
2	1 an	388	355	1 663, 53 €
3	2 ans	404	365	1 710, 39 €
4	2 ans	422	375	1 757, 25 €
5	2 ans	445	391	1 832, 23 €
6	2 ans	457	400	1 874, 40 €
7	3 ans	475	413	1 935, 32 €
8	3 ans	499	430	2 014, 98 €
9	3 ans	518	445	2 085, 27 €
10		548	466	2 183, 68 €

Agent principal des services techniques de 2^{ème} catégorie

-Agent principal des services techniques

Accès : détachement d'adjoints techniques comptant au moins 3 ans de services effectifs en cette qualité et d'adjoints techniques principaux et fonctionnaires de catégorie B exerçant des fonctions techniques.

RECLASSEMENT APRES AVANCEMENT DE GRADE: article 15 du décret n°75-888 du 23 septembre 1975 modifié.

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans 6 mois	390	357	1 672, 90 €
2	2 ans 6 mois	426	378	1 771, 31 €
3	2 ans 6 mois	450	395	1 850, 97 €
4	3 ans	483	418	1 958, 75 €
5	3 ans 6 mois	510	439	2 057, 15 €
6	-	544	463	2 169, 62 €

Agent principal des services techniques de 1^{ère} catégorie

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	390	357	1 672, 90 €
2	2 ans 6 mois	427	379	1 775, 99 €
3	2 ans 6 mois	456	399	1 869, 71 €
4	3 ans	490	423	1 982, 18 €
5	3 ans	516	443	2 075, 90 €
6	3 ans 6 mois	547	465	2 178, 99 €
7	-	579	489	2 291, 45 €

Géomètres cadastreurs des finances publiques

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

Technicien-géomètre

Accès :

- par concours externe,
- par concours interne ouvert aux fonctionnaires ayant 4 ans de services publics,
- par voie d'un examen professionnel accessible aux agents administratifs des finances publiques et aux agents techniques des finances publiques justifiant, au 31 décembre de l'année de leur nomination, d'au moins neuf années de services publics.
- au choix par inscription sur liste d'aptitude parmi les agents administratifs et agents techniques justifiant, au 31 décembre de l'année de leur nomination, d'au moins 9 années de services publics.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	366	339	1 588, 55 €
2	2 ans	373	344	1 611, 98 €
3	2 ans	379	349	1 635, 41 €
4	2 ans	389	356	1 668, 22 €
5	2 ans	406	366	1 715, 08 €
6	2 ans	429	379	1 775, 99 €
7	2 ans	449	394	1 846, 28 €
8	3 ans	475	413	1 935, 32 €
9	3 ans	498	429	2 010, 29 €
10	3 ans	512	440	2 061, 84 €
11	3 ans	529	453	2 122, 76 €
12	4 ans	559	474	2 221, 16 €
13	-	591	498	2 333, 63 €

Géomètre principal

Accès :

- Par la voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- Par la voie du choix, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du deuxième grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Géomètre

Accès :

- par voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4e échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau,
- par la voie du choix, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du premier grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	377	347	1 626, 04 €
2	2 ans	387	354	1 658, 84 €
3	2 ans	397	361	1 691, 65 €
4	2 ans	420	373	1 747, 88 €
5	2 ans	437	385	1 804, 11 €
6	2 ans	455	398	1 865, 03 €
7	2 ans	475	413	1 935, 32 €
8	3 ans	502	433	2 029, 04 €
9	3 ans	528	452	2 118, 07 €
10	3 ans	540	459	2 150, 87 €
11	3 ans	563	477	2 235, 22 €
12	4 ans	593	500	2 343, 00 €
13	-	631	529	2 478, 89 €

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	442	389	1 822, 85 €
2	2 ans	459	402	1 883, 77 €
3	2 ans	482	417	1 954, 06 €
4	2 ans	508	437	2 047, 78 €
5	2 ans	541	460	2 155, 56 €
6	3 ans	567	480	2 249, 28 €
7	3 ans	599	504	2 361, 74 €
8	3 ans	631	529	2 478, 89 €
9	3 ans	657	548	2 567, 93 €
10	3 ans	684	569	2 666, 33 €
11	-	701	582	2 727, 25 €

FILIERE TECHNIQUE

catégorie B

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

Les techniciens de laboratoire du SCL sont régis par les dispositions du décret 2012-379 du 19 mars 2012 et par celui du 2009-1388 du 11 novembre 2009.

Technicien de laboratoire de classe normale

Accès :

- **par la voie d'un concours externe sur épreuves** (être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente),
- **par la voie d'un concours interne sur épreuves**, ouvert aux fonctionnaires comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé,
- **au choix après inscription sur une liste d'aptitude** établie après avis de la commission administrative compétente. Peuvent être inscrits sur cette liste d'aptitude les adjoints techniques de laboratoire relevant des ministres chargés de l'économie et du budget, justifiant d'au moins neuf années de services publics.

Technicien de laboratoire de classe supérieure

Accès :

- **par voie d'un examen professionnel**, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4e échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau,
- **Par la voie du choix, après inscription sur un tableau d'avancement** établi après avis de la commission administrative paritaire, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du premier grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	377	347	1 626, 04 €
2	2 ans	387	354	1 658, 84 €
3	2 ans	397	361	1 691, 65 €
4	2 ans	420	373	1 747, 88 €
5	2 ans	437	385	1 804, 11 €
6	2 ans	455	398	1 865, 03 €
7	2 ans	475	413	1 935, 32 €
8	3 ans	502	433	2 029, 04 €
9	3 ans	528	452	2 118, 07 €
10	3 ans	540	459	2 150, 87 €
11	3 ans	563	477	2 235, 22 €
12	4 ans	593	500	2 343, 00 €
13	-	631	529	2 478, 89 €

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	366	339	1 588, 55 €
2	2 ans	373	344	1 611, 98 €
3	2 ans	379	349	1 635, 41 €
4	2 ans	389	356	1 668, 22 €
5	2 ans	406	366	1 715, 08 €
6	2 ans	429	379	1 775, 99 €
7	2 ans	449	394	1 846, 28 €
8	3 ans	475	413	1 935, 32 €
9	3 ans	498	429	2 010, 29 €
10	3 ans	512	440	2 061, 84 €
11	3 ans	529	453	2 122, 76 €
12	4 ans	559	474	2 221, 16 €
13	-	591	498	2 333, 63 €

Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle

Accès :

- **Par la voie d'un examen professionnel**, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau,
- **Par la voie du choix, après inscription sur un tableau d'avancement** établi après avis de la commission administrative paritaire, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon du deuxième grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	442	389	1 822, 85 €
2	2 ans	459	402	1 883, 77 €
3	2 ans	482	417	1 954, 06 €
4	2 ans	508	437	2 047, 78 €
5	2 ans	541	460	2 155, 56 €
6	3 ans	567	480	2 249, 28 €
7	3 ans	599	504	2 361, 74 €
8	3 ans	631	529	2 478, 89 €
9	3 ans	657	548	2 567, 93 €
10	3 ans	684	569	2 666, 33 €
11	-	701	582	2 727, 25 €

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	366	339	1 588, 55 €
2	2 ans	373	344	1 611, 98 €
3	2 ans	379	349	1 635, 41 €
4	2 ans	389	356	1 668, 22 €
5	2 ans	406	366	1 715, 08 €
6	2 ans	429	379	1 775, 99 €
7	2 ans	449	394	1 846, 28 €
8	3 ans	475	413	1 935, 32 €
9	3 ans	498	429	2 010, 29 €
10	3 ans	512	440	2 061, 84 €
11	3 ans	529	453	2 122, 76 €
12	4 ans	559	474	2 221, 16 €
13	-	591	498	2 333, 63 €

- Dessinateur projeteur de 2ème classe

Accès :

• **par concours:**

- **externe:** ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence (niveau IV) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

- **interne:** ouvert aux fonctionnaires et agents des trois fonctions publiques, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	377	347	1 626, 04 €
2	2 ans	387	354	1 658, 84 €
3	2 ans	397	361	1 691, 65 €
4	2 ans	420	373	1 747, 88 €
5	2 ans	437	385	1 804, 11 €
6	2 ans	455	398	1 865, 03 €
7	2 ans	475	413	1 935, 32 €
8	3 ans	502	433	2 029, 04 €
9	3 ans	528	452	2 118, 07 €
10	3 ans	540	459	2 150, 87 €
11	3 ans	563	477	2 235, 22 €
12	4 ans	593	500	2 343, 00 €
13	-	631	529	2 478, 89 €

- Dessinateur projeteur de 1ère classe

Accès :

Au choix par inscription sur un tableau d'avancement, pour les dessinateurs projeteurs situés au 7ème échelon de la 2ème classe depuis au moins 2 ans au 31 décembre de l'année de promotion et justifiant de 5 ans de services publics accomplis en catégorie B à cette même date.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	442	389	1 822, 85 €
2	2 ans	459	402	1 883, 77 €
3	2 ans	482	417	1 954, 06 €
4	2 ans	508	437	2 047, 78 €
5	2 ans	541	460	2 155, 56 €
6	3 ans	567	480	2 249, 28 €
7	3 ans	599	504	2 361, 74 €
8	3 ans	631	529	2 478, 89 €
9	3 ans	657	548	2 567, 93 €
10	3 ans	684	569	2 666, 33 €
11	-	701	582	2 727, 25 €

- Dessinateur projeteur en chef

Accès :

Au choix par inscription sur un tableau d'avancement, pour les dessinateurs projeteurs situés au moins au 4ème échelon de la 1ère classe au 31 décembre de l'année de promotion.

catégorie A

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1,5 ans	434	383	1 794, 74 €
2	2 ans	464	406	1 902, 52 €
3	2 ans	505	435	2 038, 41 €
4	2,5 ans	551	468	2 193, 05 €
5	3 ans	597	503	2 357, 06 €
6	4 ans	633	530	2 483, 58 €
7	4 ans	679	565	2 647, 59 €
8	4 ans	724	599	2 806, 91 €
9	4 ans	758	625	2 928, 75 €
10	-	810	664	3 111, 50 €

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

-Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Accès :

Au choix, par inscription sur un tableau d'avancement, pour les ingénieurs de l'industrie et des mines qui ont acquis 2 années d'ancienneté dans le 5ème échelon de leur grade et s'ils peuvent justifier d'au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade.

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	755	623	2 919, 38 €
2	2 ans	805	661	3 097, 45 €
3	2 ans	855	699	3 275, 51 €
4	2 ans	906	738	3 458, 27 €
5	2 ans 6 mois	951	772	3 617, 59 €
6	2 ans 6 mois	990	802	3 758, 17 €
7	-	1021	825	3 865, 95 €

-Ingénieur de l'industrie et des mines

Accès :

• par concours:

- **externe sur titres:** ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau 1 de qualification ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

- **commun "industrie-équipement":** ce concours peut pourvoir au recrutement d'ingénieurs de même niveau.

- **interne:** ouvert aux fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, ainsi qu'aux militaires justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins 3 ans de services publics.

• par examen professionnel:

ouvert aux fonctionnaires de catégorie B relevant des ministères économiques et financiers, justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, d'au moins 8 ans de services effectifs dans un corps de cette catégorie ayant vocation à exercer des fonctions techniques.

• au choix par inscription sur une liste d'aptitude:

ouvert aux techniciens supérieurs en chef de l'industrie et des mines ou techniciens de laboratoire de classe exceptionnelle, comptant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie au moins 7 ans de services effectifs dans ou plusieurs des grades de technicien supérieur en chef ou principal, de technicien de laboratoire de classe exceptionnelle ou de classe supérieure.

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	603	507	2 375, 80 €
2	2 ans 6 mois	653	545	2 553, 87 €
3	3 ans	713	591	2 769, 43 €
4	3 ans	778	640	2 999, 04 €
5	3 ans	826	677	3 172, 42 €
6	3 ans	879	717	3 359, 86 €
7	3 ans	929	755	3 537, 93 €
8	-	979	793	3 716, 00 €

-Emploi de chef de mission

Accès :

Peuvent être nommés dans cet emploi, les ingénieurs divisionnaires de l'Industrie et des Mines ayant atteint depuis au moins 1 an et 6 mois le 3ème échelon de leur grade et comptant au moins 3 ans de service effectif dans ce même grade.

catégorie B

Assistant de service social

Accès:

- par concours sur titre externe
- par concours interne ouvert aux fonctionnaires justifiant de 4 années de services effectifs.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	377	347	1 626, 04 €
2	2 ans	389	356	1 668, 22 €
3	2 ans	404	365	1 710, 39 €
4	2 ans	425	377	1 766, 62 €
5	2 ans	445	391	1 832, 23 €
6	2 ans	460	403	1 888, 46 €
7	2 ans	486	420	1 968, 12 €
8	3 ans	510	439	2 057, 15 €
9	3 ans	542	461	2 160, 25 €
10	3 ans	570	482	2 258, 65 €
11	4 ans	594	501	2 347, 69 €
12	-	631	529	2 478, 89 €

Assistant de service social principal

Accès : au choix après avis de la CAP aux assistants de service social ayant atteint le 5ème échelon et comptant au moins 4 ans de services effectifs dans un corps d'assistants de service social.

RECLASSEMENT APRÈS AVANCEMENT DE GRADE: article 14 du décret n°91-783 du 1er août 1991 modifié.

ECHELON	Durée moyenne	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	1 an	452	396	1 855, 66 €
2	2 ans	475	413	1 935, 32 €
3	2 ans	499	430	2 014, 98 €
4	2 ans	527	451	2 113, 39 €
5	2 ans	558	473	2 216, 48 €
6	2 ans	584	493	2 310, 20 €
7	2,5 ans	611	513	2 403, 92 €
8	2,5 ans	637	533	2 497, 64 €
9	3 ans	658	549	2 572, 61 €
10	3 ans	684	569	2 666, 33 €

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

catégorie A

Conseiller technique de service social

Accès:

- par concours interne sur épreuve ouverts aux assistants de service social ayant au moins 6 ans de services effectifs,

- au choix après inscription sur une liste d'aptitude.

RECLASSEMENT APRÈS AVANCEMENT DE GRADE: article 8 du décret n°91-784 du 1er août 1991 modifié.

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	514	442	2 071, 21 €
2	2 ans	544	463	2 169, 62 €
3	2 ans	573	484	2 268, 02 €
4	2 ans	601	506	2 371, 12 €
5	2 ans 6 mois	626	525	2 460, 15 €
6	2 ans 6 mois	653	545	2 553, 87 €
7	2 ans 6 mois	680	566	2 652, 28 €
8	3 ans	705	585	2 741, 31 €
9	-	743	614	2 877, 20 €

Valeur du point d'indice (au 01/02/2017) : 4,6860 €

Infirmier(ère)

Accès :
par concours sur titre
externe.

3 corps :
 • infirmier hors classe (composé de 11 échelons);
 • infirmier de classe supérieure (composé de 7 échelons);
 • infirmier de classe normale (composé de 9 échelons). Seront concernés les infirmiers des services médicaux des administrations de l'État, des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Infirmier(ère) de classe normale

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	420	373	1 747,88 €
2	3 ans	446	392	1 836,91 €
3	3 ans	473	412	1 930,63 €
4	3 ans	504	434	2 033,72 €
5	3 ans	545	464	2 174,30 €
6	3 ans	588	496	2 324,26 €
7	4 ans	611	513	2 403,92 €
8	-	633	530	2 483,58 €

Infirmier(ère) de classe supérieure

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	3 ans	504	434	2 033,72 €
2	3 ans	550	467	2 188,36 €
3	3 ans	591	498	2 333,63 €
4	4 ans	619	519	2 432,03 €
5	4 ans	645	539	2 525,75 €
6	4 ans	675	562	2 633,53 €
7	-	702	583	2 731,94 €

Au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, les infirmiers de classe normale justifiant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins neuf ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois d'infirmiers de catégorie A ou dans un corps militaire d'infirmiers de niveau équivalent, dont quatre années accomplies dans un des corps d'infirmiers régis par le présent décret, et ayant atteint le 5e échelon de leur classe.

Infirmier(ère) hors classe

ECHELON	Durée	Indice de rémunération		Traitement mensuel brut
		brut	maj	
1	2 ans	476	414	1 940,00 €
2	2 ans	499	430	2 014,98 €
3	2 ans	525	450	2 108,70 €
4	2 ans	554	470	2 202,42 €
5	3 ans	584	493	2 310,20 €
6	3,5 ans	615	516	2 417,98 €
7	4 ans	645	539	2 525,75 €
8	4 ans	675	562	2 633,53 €
9	4 ans	713	588	2 755,37 €
10	-	743	614	2 877,20 €

Au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les infirmiers de classe supérieure comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins un an d'ancienneté dans le 1er échelon de leur classe.



fsu-finances

La FSU-Finances

☞ LES PERMANENTS

Richard MARIN (secrétaire général)
Carole GUICHOT (webmestre)

Accueil:

- 173 rue de Charenton 75012 PARIS (Tel : 01 43 47 53 95)
 - 16 rue Notre Dame des Victoires 75002 PARIS (Tel : 01 44 50 45 87)
- Contact e-mail : fsufinances@gmail.com

☞ LES MILITANTS (responsables de nos sections locales)

- FSU FINANCES CORSICA SUTTANA (DRFIP 2A) :
Charles BAUVERT-BUONAGUIDI - Tel : 04 95 50 35 15
- DRFIP 75
- DRFIP 76 :
Christophe POULIQUEN - Tel : 02.35.14.12.03
- DDFIP 93 :
Willy RAMASSAMY - Tel : 01.49.15.49.43
- SERVICES CENTRAUX :
Maurice DEZOTHEZ - Tel : 01.41.63.55.66
- SERVICES GENERAUX :
Grégoire DUPUIS - Tel : 01.53.18.32.56
- DISI PARIS CHAMPAGNE :
Farida ALI CHERIF- Tel : 01 44 50 47 19
- DISI PARIS NORMANDIE :
Olivier GUIGON - Tel : 01.40.97.31.41
- DISI SUD OUEST :
Marc POITEVIN - Tel : 05.56.90.77.08
- DISI SUD EST :
Claude PELLET - Tel : 04.92.17.61.96
- DISI NORD :
Arnaud BOGAERT - Tel : 03.23.26.28.34

ENFIN
un Syndicat
qui **COLLE**
à **VOS**
Problèmes

*Forcément,
j'adhère !*



syndicat national FSU-FINANCES
173, rue de Charenton 75012 PARIS
Tel : 01.43.47.53.95 - fsufinances@gmail.com
www.fsufinances.fr



Site internet :
<http://www.fsufinances.fr>
consultable sur l'intranet Ulysse
(Les AGENTS / Organisations
syndicales / FSU-Finances)

J'adhère à la FSU-Finances :

Nom :

Prénom :

Tél. :

Adresse :

Service :

Grade :

Indice :

Date de naissance :

Quotité en cas de temps partiel :

Signature :

